

SÉANCE DU 09 DECEMBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre à neuf heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni à la Cave de Labastide à Labastide de Lévis, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

2 décembre 2022

Date d'affichage :

2 décembre 2022

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 09122022 /3.1**Nombre de voix délibératives :**

39 : Délibérations n°1 à n°2.2

42 : Délibérations n° 2.3 à n° 3.1

43 : Délibération n°5.3

44 : Délibération n°4.1 à n°5.2 et n°5.4.1 à n°6.1

Membres titulaires présents : 36

Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY (à partir de la délibération n°2.3), Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Elian COMENT (à partir de la délibération n°2.3), Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Jean ESQUERRE, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Frédéric ICHARD, Xavier ICHARD, Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX (pouvoir de Eric LEROUX), Didier MAHOX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Marc MONTAGNÉ (à partir de la délibération n°2.3), Alain OURLIAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT (pouvoir de Marc MADERN) (à partir de la délibération n°4.1), Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES) (à partir de la délibération n°4.1), Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Denis BAYLE), Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 3

Bernard BARRIER (représenté par Thomas VINCENT), Christian CAYRE (représenté par Jean-Louis ROUSSEL), Franck MONNERET (représenté par Christian SAISSAC).

Membres suppléants présents : 3

Jean-Louis ROUSSEL (représente Christian CAYRE), Thomas VINCENT (représente Bernard BARRIER), Christian SAISSAC (représente Franck MONNERET).

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 5

Denis BAYLE (pouvoir à Jean-Claude VERNIER), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOX), Eric LEROUX (pouvoir à Nicolas LEROUX), Marc MADERN (pouvoir à Francis REMIOT).

Membres titulaires excusés : 16

Jean-Paul ALRAN, Vincent COLOM, Pierre ESCANDE, Jean-Luc ESPITALIER, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Christian HAMON, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Noël MEYSSONNIER, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Didier VALAX, Mickaël VIATGE.

Objet : Conditions administratives et techniques de la compétence Eclairage public

Monsieur le Président rappelle que le SDET a renouvelé son marché à bons de commandes pour l'exécution de prestations d'entretien et de modernisation sur le réseau d'éclairage public pour une durée de 4 ans renouvelable 1 an à compter du 1 janvier 2023.

Il rappelle qu'à la suite de ce nouveau marché, les conditions administratives et techniques, expliquant notamment les dispositions générales et les choix d'options de transfert, doivent être mise à jour.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve** les nouvelles conditions administratives et techniques de la compétence Eclairage Public, figurant en pièce jointe de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme

A Albi, le 09 décembre 2022

**Le Président,
M. Alain ASTIE**



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

SLO

ID : 081-258100072-20221209-09122022_3_1-DE